**Mesure d’empoussièrement en fibres d’amiante dans l’air**

***Cette proposition commerciale est valable pour une durée de 3 mois.***

ENTREPRISE : {data.client.contact.compteContacts.compte.raisonSociale}

Référence du Chantier : {data.chantier.reference}

Adresse / lieu du chantier : {data.chantier.adresseComplete}

Remis à {data.client.contact.civilite.nom} {data.client.contact.nom}

{data.contactClient}

À {data.devisCommande.bureau.adresse.ville}, Le {data.dateGeneration}

Table des matières



[1. Objet de la prestation 3](#_Toc9431363)

[2. Eléments fournis par le client pour l’établissement du devis 3](#_Toc9431364)

[3. Plan de mesurage 3](#_Toc9431365)

[4. Tarifs et conditions 3](#_Toc9431366)

[5. Bon pour accord 3](#_Toc9431367)

[6. Annexes 3](#_Toc9431368)

[6.1 référentiels –textes applicables 3](#_Toc9431369)

[6.2 Définition des objectifs 3](#_Toc9431370)

[6.3 Stratégie d’échantillonnage 3](#_Toc9431371)

[6.4 Réalisation des prélèvements d’air 3](#_Toc9431372)

[6.5 Analyse des échantillons prélevés 3](#_Toc9431373)

[6.6 Rapport final 3](#_Toc9431374)

[6.7 Conservation des échantillons 3](#_Toc9431375)

[7. CONDITIONS GENERALES DE VENTE 3](#_Toc9431376)

|  |  |
| --- | --- |
| **Version N°** | {data.devisCommande.version} |
| **Devis rédigé par** | Prénom NOM : {data.chantier.redacteurStrategie.prenom} {data.chantier.redacteurStrategie.nom}  Fonction : {data.chantier.redacteurStrategie.fonction.nom}  Visa : {#data.hasSignatureRedacteur}{%data.chantier.signatureRedacteur}{/data.hasSignatureRedacteur} |
| **{#data.devisCommande.commentaireDevis}Commentaires :** | {data.devisCommande.commentaireDevis}{/data.devisCommande.commentaireDevis} |

# Objet de la prestation

Votre entreprise souhaite réaliser des mesurages d’empoussièrement en fibres d’amiante dans l’air afin de répondre aux exigences du code du travail qui prévoit la réalisation de mesures individuelles sur opérateurs et des mesures environnementales avant, pendant et après des travaux de retrait/encapsulage ou des interventions/maintenances sur des matériaux ou produits amiantés (articles. R 4412-94).

|  |  |
| --- | --- |
| **DESCRIPTION INTERVENTION CHANTIER** | |
| **Type d’environnement :** | {#data.chantier.airUrbain}☑{/data.chantier.airUrbain}{^data.chantier.airUrbain}☐{/data.chantier.airUrbain} Plein air urbain {#data.chantier.airCampagne}☑{/data.chantier.airCampagne}{^data.chantier.airCampagne}☐{/data.chantier.airCampagne}Plein air campagne {#data.chantier.airInterieur}☑{/data.chantier.airInterieur}{^data.chantier.airInterieur}☐{/data.chantier.airInterieur}Milieu intérieur |
| **Nature des travaux :** | {#data.chantier.besoinClient.ss3}☑{/data.chantier.besoinClient.ss3}{^data.chantier.besoinClient.ss3}☐{/data.chantier.besoinClient.ss3} Sous-section 3 (retrait/encapsulage)  {#data.chantier.besoinClient.ss4}☑{/data.chantier.besoinClient.ss4}{^data.chantier.besoinClient.ss4}☐{/data.chantier.besoinClient.ss4} Sous-Sous-section 4 (Intervention/maintenance) |
| **Type d’intervention :** | {data.chantier.besoinClient.descriptifChantier} |
| **Effectif prévu** | {data.chantier.besoinClient.effectifPrevu} |
| **{#data.chantier.besoinClient.commentaires}Commentaires :** | {data.chantier.besoinClient.commentaires}{/data.chantier.besoinClient.commentaires} |
| **OBJECTIFS GENERAUX VISES :** | |
| **MESURES SUR OPERATEURS** | |
| **Mesures pendant le chantier** | {#data.hasJ}☑{/data.hasJ}{^data.hasJ}☐{/data.hasJ} Evaluer / caractériser les taux et les niveaux d’empoussièrement générés par les processus ou les phases opérationnelles mis en œuvre pour le retrait ou encapsulage de matériaux ou produits contenant de l’amiante. L’exposition 8h pourra, le cas échéant, ensuite être calculée.  {#data.hasIK}☑{/data.hasIK}{^data.hasIK}☐{/data.hasIK} Surveiller les taux et les niveaux d’empoussièrement générés par les processus ou les phases opérationnelles mis en œuvre pour le retrait ou encapsulage de matériaux ou produits contenant de l’amiante. |
| **MESURES A POINT FIXE** | |
| **Mesures avant chantier** | {#data.hasG}☑{/data.hasG}{^data.hasG}☐{/data.hasG} Vérifier si des matériaux ou produits amiantés ont entrainé l’émission de fibres d’amiante dans l’air et réaliser une évaluation des risques initiale. |
| **Mesures pendant le chantier** | {#data.hasHLMNOPQRS}☑{/data.hasHLMNOPQRS}{^data.hasHLMNOPQRS}☐{/data.hasHLMNOPQRS} Vérifier l’impact des opérations sur leur environnement du chantier et l’absence de dispersion de fibres d’amiante en dehors de la zone des travaux. |
| **Mesure après le chantier** | {#data.hasTUVWX}☑{/data.hasTUVWX}{^data.hasTUVWX}☐{/data.hasTUVWX} Connaitre l’empoussièrement à l’intérieur de la zone de travail à l’issue des travaux et effectuer l’enlèvement du dispositif de confinement. |

ALÉA CONTROLES est missionnée pour :

* L’élaboration de la stratégie d’échantillonnage
* La réalisation des prélèvements d’air
* Et l’analyse des échantillons prélevés\*

*\* cf. point 6.5 du présent contrat.*

# Eléments fournis par le client pour l’établissement du devis

Documents et informations transmis par le client :

* {data.txtFichiersFournis}{#data.hasFichiersAutres}{#data.fichiersAutres}
  + {nom}

{/data.fichiersAutres}{/data.hasFichiersAutres}{#data.chantier.besoinClient.informations}

* {libelle} : {contenu}

{/data.chantier.besoinClient.informations}

# Plan de mesurage

{#data.hasMetAir}

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **MESURES A POINT FIXE (Les objectifs sont définis en annexe)** | | | |
| **Réf. GA-X-46-033** | **Zone homogène / zone travaux** | **Fréquence (par semaine)** | **Nombre mesures** |
| {#data.objectifsMetAir}{lettre} – {nom} {#isObligatoireCOFRAC}®{/isObligatoireCOFRAC} | {zoneIntervention} | {#isPeriodique}Mini. 1{/isPeriodique}{^isPeriodique}-{/isPeriodique} | {count}{/data.objectifsMetAir} |
| **TOTAL** | | | {data.totalMetAir} |

{/data.hasMetAir}

{#data.hasMetaOp}

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **{#data.processusZone}REFERENCE DU PROCESSUS OU DE LA PHASE OPERATIONNELLE** | | | | | **{processus.libelle}** |
| **Référence et description du GES** | | | | | {descriptionGES} |
| **Zone de Travail d’application** | | | | | {zoneIntervention.reference} |
| **Type de lieu de travail :** | **{typeBatiment}** | | | | |
| **Type de chantier :** | **{typeDeChantier}** | | | | |
| **MPCA :** | **{mpca}** | | | | |
| **Outil / Technique :** | **{outilTechnique}** | | | | |
| **Moyen de Protection Collective :** | **Travail à l’humide** | | | {travailHumide} | |
| **Captage/Aspiration à la source :** | | | {captageAspiration} | |
| **Confinement :** | | | {confinement} | |
| **Empoussièrement en amiante** | **Niveau attendu en fibres d’amiante (f/L) :**  **(Scolamiante, processus validé, autre…)** | | | {processus.niveauAttenduFibresAmiante} f/L | |
| **Equipement de Protection Individuelle** | **Appareil de Protection Respiratoire prévu :** | | | {appareilsProtectionRespiratoire}{/data.processusZone} | |
|  | | | | | |
| **MESURES SUR OPERATEUR (Les objectifs sont définis en annexe)** | | | | | |
| **Réf. GA-X-46-033** | | **Zone homogène / zone travaux** | **Fréquence (par semaine)** | | **Nombre mesures** |
| {#data.objectifsMetaOp}{lettre} – {nom} {#isObligatoireCOFRAC}®{/isObligatoireCOFRAC} | | {zoneIntervention} | {#isPeriodique}Mini. 1{/isPeriodique}{^isPeriodique}-{/isPeriodique} | | {count}{/data.objectifsMetaOp} |
| **TOTAL** | | | | | {data.totalMetaOp} |

{/data.hasMetaOp}

# Tarifs et conditions

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **DESIGNATION** | **PRIX UNITAIRE € HT** | **QUANTITE** | | **PRIX TOTAL € HT** |
| {#data.devisCommande.devisCommandeDetails}{description} | | ***{montantRemise}*** | {quantite} | | **{totalHT}{/**data.devisCommande.devisCommandeDetails**}** |
| **TOTAL GLOBAL € HT** | | | | **{data.devisCommande.totalHT}** | |
| **{#data.isRemise}TOTAL REMISE € HT** | | | | **{data.devisCommande.totalRemiseHT}{/data.isRemise}** | |
| **TVA ({data.devisCommande.tauxTVA} %)** | | | | {data.devisCommande.totalTVA} | |
| **TOTAL GLOBAL € TTC** | | | | **{data.devisCommande.totalTTC}** | |

{data.devisCommande.commentaireDevis}

*Conditions tarifaires :*

{data.conditionsTarifaires}

# Bon pour accord

Merci de parapher chaque page hors Annexes.

|  |  |
| --- | --- |
| Date :………………  A …………………………………. |  |
| LE CLIENT |  |
|  | ALÉA CONTROLES |
| **« BON POUR ACCORD »** |  |
| Nom, prénom et qualité du représentant : | Le Directeur : |
|  |  |
| Signature et cachet de l’entreprise |  |
|  |  |

En signant, le bon pour accord, vous acceptez l’offre commerciale et reconnaissez avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente Aléa Contrôles.

Vous remerciant pour la confiance que vous nous accordez, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sincères salutations.

{#data.bureauHasCofrac}

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| C:\Users\s.farbos\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\HAQNQY87\Essais_Quad.jpg | **Aléa Contrôles est accrédité COFRAC.** |  | L’accréditation COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l’accréditation. Les essais couverts par l’accréditation COFRAC sont identifiés dans la portée d’accréditation des laboratoires. |
| Accréditation N° {data.chantier.bureau.numeroAccreditation} Portée disponible sur www.cofrac.fr |  |
|  | |  | |
| **Partie air – amiante :**  *Portée d’accréditation (stratégie, prélèvement, résultat) du laboratoire Aléa Contrôles : Accréditation COFRAC Essais, n°{data.chantier.bureau.numeroAccreditation}, liste des implantations et portée disponibles sous www-cofrac.fr,*  *Portée d’accréditation (analyse) du laboratoire sous-traitant EUROFINS ou ITGA,*  Portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)  **Mesures des Matières En Suspension Totale (MEST) dans l’eau :**  *Les prélèvements, analyses et résultats de ces mesures ne sont pas rendus sous l’accréditation COFRAC d'Aléa Contrôles.* | | | |

{/data.bureauHasCofrac}

# Annexes

## référentiels –textes applicables

Code du travail

Code de la Santé publique **(article R1334-29-3)**

**Décret du 29 juin 2015 modifiant le décret du 4 mai 2012,**

**Décret n° 2012- 639** **du 4 mai 2012 modifié,** relatif aux risques d’expositionà l’amiante

**Arrêté du 19 aout 2011,** relatif aux conditions d’accréditation des organismes procédant aux mesures d’empoussièrement dans les immeubles bâtis.

**Arrêté du 19 aout 2011,** relatif aux modalités de réalisation des mesures d’empoussièrement dans l’air des immeubles bâtis.

**Arrêté du 30 mai 2018 modifiant l'arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages.**

**Arrêté du 14 août 2012 modifié,** relatif aux conditions de mesurage des niveaux d’empoussièrement, aux conditions de contrôles du respect de la valeur limite d’exposition professionnelle aux fibres d’amiante et aux conditions d’accréditation des organismes procédant à ces mesurages

**Arrêté du 7 mars 2013**, relatif au choix, à l’entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d’opérations comportant un risque d’exposition à l’amiante.

**Arrêté du 8 avril 2013,** relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention, et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d’opérations comportant un risque d’exposition à l’amiante.

**Décret N°2015-789 du 29 juin 2015,** relatif aux risques d’exposition à l’amiante

**Norme NF EN ISO/CEI 17025 Décembre 2017,** « exigence générale concernant la compétence des laboratoires d’étalonnage et d’essais »

**Norme NF EN ISO 16000-7, Air intérieur,** Stratégie d’échantillonnage pour la détermination des concentrations en fibres d’amiante en suspension dans l’air

**Guide d’application GA X 46-033,** guide d’application de la norme NF EN ISO 16000-7

**Norme NF X 43-269 Décembre 2017, Qualité de l’air - Air des lieux de travail** - Prélèvements sur filtre à membrane pour la détermination de la concentration en nombre de fibres par les techniques de microscopie : MOCP, MEBA, et META- Comptage par MOCP.

**Norme NF X 43- 050, 1996 Qualité de l’air,** Déterminations de la concentration en fibres d’amiante par microscopie électronique à transmission. Méthode indirecte.

**LAB REF 26 Rev 01,** Exigences spécifiques pour l’accréditation des organismes procédant aux mesures d’empoussièrement en fibres d’amiante dans les immeubles bâtis

**LAB REF 28 Rev 01,** Exigences spécifiques pour l’accréditation des organismes procédant aux mesurages des niveaux d’empoussièrement de fibres d’amiante au poste de travail.

**Question réponses Métrologie** – Septembre 2015.

## Définition des objectifs

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **AVANT TRAVAUX LIES A l’AMIANTE** | | | | | |
| **Références au GA-X-46 033** | **Matériaux concernés** | **Objectif de mesurage** | **SA visée en F/L** | **Fréquence-durée** | **Conditions d’application** |
| {#data.objectifs}{lettre} {#isObligatoireCOFRAC}®{/isObligatoireCOFRAC} | {materiaux} | {nom} – {description} | {#SAFibreParLitre}SA 0,3 à 0,5 f/L{/SAFibreParLitre}{#limiteSup}Limite sup. de l’intervalle de confiance à 95% (si < à 4 fibres comptées) <5 f/L{/limiteSup} | {#isMesureOperateur}Mini. 1/sem. ( min. 4h){/isMesureOperateur}{^isMesureOperateur}Mini. 24h{/isMesureOperateur} | {conditionsApplication}{/data.objectifs} |

## Stratégie d’échantillonnage

La stratégie d’échantillonnage définit les modalités de réalisation des prélèvements d’air (nombre de prélèvements, leur emplacement, la durée, séquençage et simulation le cas échéant) en fonction de l’analyse des risques et de l’objectif demandé par le client (finalité de la prestation de mesurage).

Elle est mise en œuvre conformément à la norme NF EN ISO 16000-7 et son guide d’application GA X 46- 033 et la norme NF X 43-269. Elle est adaptée en fonction du contexte du chantier.

La stratégie d’échantillonnage est élaborée initialement, en tenant compte de l’évaluation des risques fourni et à partir des documents transmis par le client en amont de l’offre.

La qualité de la stratégie d’échantillonnage repose sur la qualité de l’échange d’informations entre le client et le Laboratoire avant la réalisation de la prestation.

Une visite préalable sur site est prévue pour confirmer les renseignements techniques obtenus par le client, préalablement à la campagne de prélèvements. Si cette pré- visite ne peut être réalisée, la stratégie sera validée le jour même des mesures, avant leur démarrage. Dans le cas, ou il est constaté que les informations transmises par le client ne correspondent pas au chantier, la prestation sera suspendue et une nouvelle stratégie d’échantillonnage sera, le cas échéant, proposée au client. Le surcoût de cette seconde étude sera pris en charge par le contractant.

La stratégie d’échantillonnage en version numérisée sera transmise après réception de toutes les informations nécessaires à son élaboration et après signature du contrat.

Tout écart constaté lors de la mise en œuvre de la stratégie établie sera relevé et documenté. Pour chaque écart et éventuelle action corrective, il sera vérifié que l’échantillonnage reste représentatif de la stratégie établie. Dans le cas contraire, l’échantillonnage sera refait.

Nous vous rappelons que la stratégie d’échantillonnage qui vous sera proposée par le Laboratoire doit être présentée pour avis à votre médecin du travail, au CHSCT ou CSE, ou à défaut aux représentants du personnel. Les avis qu’ils émettent doivent nous être transmis.

Sensibilités analytiques visées lors des stratégies dans les cas de faibles empoussièrements attendus :

* SA < 0,3 f/L voire < 0,5 f/L si présence de poussières totales pour des prélèvements à point fixe avec objectifs GHTUVWX d’une durée de 24h min,
* SA <1 f/L voire < 3 f/L si présence de poussières totales ou manque de temps de prélèvement justifié pour les prélèvements sur opérateur avec objectifs I, J, K,
* Pas de SA visée pour les autres objectifs de prélèvement.

## Réalisation des prélèvements d’air

Les prélèvements sont réalisés en conformité avec la stratégie d’échantillonnage établie, et en respectant les exigences de la Norme NF X 43- 269 et de la Norme NF X 43- 050.

Il existe deux types de prélèvements :

* Le prélèvement sur opérateur en milieu intérieur ou extérieur : est réalisé à l’aide d’un dispositif autonome (cassette avec pompe individuelle : Porte-filtre ouvert de diamètre 37 mm en matériau conducteur de l’électricité à 3 étages. Filtre en ester de cellulose de diamètre de pore 0,45µm.) à proximité des voies respiratoires du travailleur, dans un périmètre de 30 cm maximum autour du nez et de sa bouche) ; La durée de prélèvement est adaptée aux contraintes de prélèvement et d’analyse et est définie dans la stratégie d’échantillonnage.
* Le prélèvement dans l’air à l’intérieur d’un immeuble bâti ou sur des chantiers extérieurs : est réalisé à l’aide de pompes statiques avec cassettes ouvertes (Filtre de diamètre 37 mm en ester de cellulose et de diamètre de pore 0,45 µm à 4 étages). La tête de prélèvement est maintenue en position verticale, à une hauteur environ de 1,5m à 2 m au-dessus du niveau du sol. Son débit est de 7/l min. La fréquence, le nombre de mesures à réaliser, varient en fonction du niveau d’empoussièrement du processus, de la coactivité, du milieu clos-ouvert de l’opération et de la durée du chantier.

Lors de leur intervention, nos techniciens disposent tous de leurs propres équipements de protection individuelle, en particulier des appareils de protections respiratoires filtrants à ventilation assistée et isolants à adductions d’air.

Le client s’engage à respecter les règles de sécurité énoncée dans son plan de retrait ou mode opératoire et d’en informer le technicien.

Le client doit, lors des prélèvements :

* Prévoir un interlocuteur sur site pendant toute la durée de l’intervention ;
* Prévoir l’accès aux zones de mesures en toute sécurité, en particulier pour tous travaux dans un espace confiné ; le technicien ALÉA CONTROLES devra être accompagné ;
* Permettre au technicien d’ALÉA CONTROLES de raccorder son APR au système d’adduction d’air du chantier, le cas échéant ;
* Mettre à disposition des unités de décontaminations fonctionnelle ;
* Mettre à disposition une connexion électrique sécurisée pour l’installation des pompes ; Dans le cas où le chantier serait dépourvu d’électricité, ALÉA CONTROLES peut intervenir avec des pompes autonomes ;
* Mettre à disposition au minimum une fenêtre (ou bulle de regard) pour suivre l’activité de l’opérateur pendant sa phase de travail.
* Prévenir Aléa Contrôles des conditions spécifiques du site (travail en hauteur…). Aléa Controles se réserve le droit de ne pas intervenir sur le site, en cas de non-connaissance de ces éléments.

Dans le cas d’impossibilité, il est demandé au client d’avertir préalablement le Laboratoire au minimum une semaine avant l’intervention du technicien. Le cas échéant, nos techniciens peuvent annuler leur intervention ou la reporter. Dans ce cas, le surcoût est pris en charge par le client.

Le matériel de prélèvement ALÉA CONTROLES immobilisé sur le site est sous la responsabilité du client.

En cas d’événements non prévus survenus au cours du prélèvement, la mesure sera invalidée si l’impact est considéré comme majeur. Dans le cas d’impact mineur, ces éléments seront répertoriés et indiqués dans le rapport final.

## Analyse des échantillons prélevés

La prestation d’analyse est sous-traitée à un laboratoire accrédité COFRAC.

Aléa Controles a fait le choix de travailler avec le Laboratoire sous-traitant ITGA, Institut technique des Gaz et de l’Air et le laboratoire EUROFINS.

Aléa contrôles est responsable des travaux effectués par le Laboratoire sous-traitant et a la responsabilité de l’ensemble de la prestation.

Portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L’analyse des prélèvements effectués est réalisée en Microscopie Electronique à Transmission Analytique (MET-A). Le traitement préalable des filtres par méthode indirecte (préparation des grilles après calcination) et le comptage des fibres sont effectués conformément à la Norme NF X 43-050 de 1996.

Après une série de traitements opérée sur le filtre ou une partie du filtre, les fibres et particules d’amiante sont recueillies sur des grilles de microscopie électronique pour observation en META.

Toutes les fibres d’amiante de longueur > 5 µm, de diamètre < 3µm et de rapport L/d<3 sont comptées.

## Rapport final

Cette mission donne lieu à un rapport final qui sera adressé par E-mail aux seuls destinataires déclarés explicitement par le client. ALÉA CONTROLES recommande l’usage d’une adresse électronique nominative, dans la mesure du possible.

Les rapports transmis par voie électronique en pièce jointe sont sous forme PDF non modifiables, de manière à réduire les possibilités de modification du contenu du rapport. Ils sont envoyés depuis une adresse mail de type : XXX@Aléacontrôles.com.

Le rapport final comporte :

* Les données détaillées de stratégie d’échantillonnage mise en œuvre réellement sur site (objectifs de la demande et les modalités de réalisation, ainsi que les informations sur le prélèvement et l’analyse).
* L’identification de la méthode d’essai employée ;
* Les conditions techniques de réalisation de l’intervention ;
* Les résultats des mesures réalisées avec une estimation des incertitudes d’analyses.

Les calculs des incertitudes de prélèvement et/ou d’analyse seront fournis sur demande expresse par courriel au client.

Le rapport final contient des résultats d’analyse effectués par le Laboratoire sous-traitant. Ces résultats seront clairement mis en évidence sur les rapports.

Toute stratégie et/ou prélèvement et/ou analyse effectué(s) hors accréditation COFRAC, ne peut en aucun cas donner lieu à la remise d’un rapport de prélèvement sous accréditation COFRAC. Dans ce cadre, la mesure ne peut pas être utilisée dans un contexte réglementaire ni être nommée comme une mesure réglementaire.

Celle –ci ne pourra être appelée que « Mesure d’empoussièrement ».

Dans le cadre des contrôles réglementaires, le rapport final comportera des déclarations de conformité. Une simple comparaison des résultats à une valeur limite réglementaire sera considérée comme une déclaration de conformité.

Lorsque les résultats de mesures seront comparés à des valeurs limites réglementaires pour évaluer une conformité, la prise en compte ou la non prise en compte des incertitudes sera systématiquement précisée.

Pour information :

Le seuil de 5 f/L issu du Code de la Santé Publique sera utilisé pour déclarer la conformité des résultats des mesures TUVWX.

Le classement des processus dans un niveau d’empoussièrement sera réalisé comme suit :

* Classé en niveau 1 si le résultat est entre 0 et 100 f/L strictement,
* En niveau 2 si entre 100 et 6000 f/L strictement,
* En niveau 3 si entre 6000 et 25000 f/L.

## Conservation des échantillons

Le Laboratoire sous-traitants conservera pendant une durée déterminée (10 ans) tout ou une partie des échantillons dans la perspective d’une nouvelle analyse.

Les échantillons entrés en zone de traitement de l’amiante seront décontaminés avant d’être emballés, le premier emballage est à son tour décontaminés avant d’être double emballés. Les échantillons non entrés en zone sont double emballés.

Dans le deuxième emballage se trouve le bordereau d’accompagnement qui suivra les échantillons jusqu’au laboratoire d’analyse.

Les échantillons sont pris en charges par un transporteur externe.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | CONDITIONS GENERALES DE VENTE Commande - Annulation : Toute passation de commande emporte adhésion entière et sans réserve aux présente CGV. Toute commande donne lieu à l’émission d’une proposition commerciale par Aléa Contrôles sur support papier ou support informatique. Le devis accepté, signé par le client et retourné à Aléa Contrôles vaut passation de commande.  La commande doit être envoyée à Aléa Contrôles avant l’intervention. Toute prestation additionnelle demandée par le client donnera lieu à l’émission d’une nouvelle proposition commerciale et sera traitée comme une nouvelle commande.  La commande peut être annulée ou reportée, sans frais, à condition de prévenir Aléa Contrôles 24 heures ouvrées avant l’intervention.  Facturation – Pénalités : Les conditions de règlement sont fixées à 30 jours fin de mois par virement bancaire ou postal à compter de la date de facturation. Tout retard dans les délais de paiements des factures émises par Aléa Contrôles entrainera des pénalités de retard de paiement, calculée par application de sommes restantes dues, d’un taux d’intérêts égal à trois fois le taux légal pour intérêts conventionnels.  Déplacement : Les temps d’attente du technicien sur chantier, indépendants de notre volonté, supérieure à 1heure seront facturés. Tout déplacement inutile sera facturé au prix du déplacement (ne faisant pas l’objet de prélèvements/ mesures). Les techniciens d’Aléa Contrôles sont susceptibles d’être confrontés aux aléas relatifs aux transports eux-mêmes ou aux conditions climatiques. Nos techniciens se présentent sur site le matin à compter de 9H 00 jusqu’à 12 H00 et l’après-midi de 13H 00 à 17 H00. Toute prestation effectuée en dehors des heures et jours ouvrables sera majorée (Nous consulter).  Prestation : Le matériel de prélèvement Aléa Contrôles présent sur le site du client est sous la responsabilité de ce dernier. Tout acte malveillant (disparition ou dégradation de matériel Aléa Contrôles) sera facturé à hauteur d’un montant de 5000, 00 € HT (sur la base d’un équipement neuf). Toute immobilisation du matériel Aléa Contrôles sur les sites du client (hors prestation) sera facturé. Toute journée entamée est due. Modification par rapport à l’offre initiale : Le client peut modifier les objectifs de la mission en cours de prestation : Il doit en informer le laboratoire et donner son accord par écrit pour l’établissement d’un avenant à l’offre initiale prenant acte de cette modification et de ses conséquences financières. En cas de modifications des conditions d’exécution de la mission par rapport à celles proposées dans l’offre initiale, le client en est averti.  Transport des échantillons : Aléa Contrôles est tributaire d’un transporteur pour acheminer les échantillons vers le | Laboratoire sous-traité. Si les échantillons n’arrivent pas échantillons n’arrivent pas au laboratoire, Aléa contrôles ne peut être tenu pour responsable.  Analyse : Un filtre témoin est associé par site, par jour et pour chaque série de prélèvements d’air sur site ; celui-ci est envoyé et conservé par le laboratoire sous-traitant. En parallèle, un autre filtre témoin est conservé au laboratoire Aléa Contrôles pour permettre de valider l’absence de contamination pendant la phase de préparation des filtres avant intervention sur site. Aléa contrôles peut analyser ces témoins sur simple demande du client. Toute analyse de témoins sera facturée (comme une analyse de filtre empoussiéré standard).  Résultats -Confidentialité : Les rapports seront envoyés par mail à (aux) adresses que le client aura préalablement indiquées. Aléa Controles s’engage à traiter de manière confidentielle les résultats d’analyses et s’interdit d’en faire usage ou de le communiquer à quelque tiers que ce soit sans l’accord préalable et écrit du commanditaire de l’analyse SAUF pour les enregistrements obligatoires tel que la base SCOLAMIANTE et le relevé DGS.  **Résultats provisoires :** Les résultats provisoires envoyés avant le rapport sont communiqués à titre indicatif. En aucun cas, ils ne se substituent au rapport final, qui les annule et les remplace.  **Réclamation :** Toute demande de réclamation peut être transmise à l’adresse : {data.devisCommande.bureau.adresse.email}. Le processus de réclamation est disponible sur simple demande.  Convention de preuve : Les rapports d’essais sont envoyés par un moyen dématérialisé. Dans ce cadre les enregistrements informatisés des rapports d’essais, des offres commerciales ainsi que tous documents transmis sont conservés dans les systèmes informatiques d’Aléa Contrôles dans des conditions raisonnables de sécurité. La signature de l’offre commerciale entraîne l’acceptation des Conditions Générales de Vente et donc la reconnaissance que les rapports d’essais signés et transmis par voie électronique font foi et ont la même force probante qu’un exemplaire sur support papier, signé de façon manuscrite et transmis par voie postale.  A réception du « bon pour accord », Aléa Controles activera ce mode de transmission à l’ensemble des contacts demandés.  Les rapports d’essais sur support électronique sont :  Transmis par courrier électronique en pièce jointe sous format « PDF » ; L’intégrité du document joint est assurée en utilisant des formats de fichiers protégés (lecture et impression | autorisées). Adressés aux seuls destinataires déclarés explicitement par le client Nom et adresse mail) ; Pour assurer la confidentialité, Aléa contrôles recommande l’utilisation d’une adresse électronique nominative. Il est admis que l’usurpation de l’identité de l’émetteur constitue un risque potentiel. Un des éléments permettant de garantir l’intégrité du document transmis est l’archivage d’une copie fidèle du rapport transmis. Pour la signature des rapports d’essais, Aléa contrôles a mis en place un procédé d’authentification du signataire au sein de son système d’information, permettant lors de la validation électronique du rapport, d’apposer la signature électronique du signataire habilité à valider le rapport. Les rapports d’essais transmis par voie électronique avec signature électronique sont enregistrés et archivés par Aléa Contrôles dans leur format original. Le procédé technique détaillé peut être obtenu auprès d’Aléa Contrôles sur simple demande du client. Ce type de procédé garantit la conservation et un accès au rapport d’essai pendant la durée d’archivage légale en vigueur. En cas de conflit entre la version informatisée détenue par Aléa Contrôles et tout document sur support écrit ou fichier électronique présenté par le client, il est convenu que les enregistrements informatisés chez Aléa Controles primeront sur lesdits documents du client et seront seuls admis à titre de preuve. L’archivage des rapports est effectué sur un support fiable et durable.  **Rapport annulé et remplacé :** Le client s’engage à retourner les exemplaires des rapports annulés et remplacés par un nouvel indice ou prendre toute disposition pour retirer de la circulation des exemplaires diffusés.  Validité - résiliation : La validité du présent devis est indiquée sur celui-ci.  Tribunal compétent : En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l’exécution du présent contrat, les contractants conviennent de se réunir dans les 10 jours à compter de la réception d’une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, notifiée par l’une des deux parties. Si aux termes d’un délai de quinze jours, les parties n’arrivaient pas à se mettre d’accord sur un compromis ou une solution, tout litige relatif à la conclusion, l’interprétation, l’exécution ou la cessation du présent contrat serait soumis aux tribunaux, auxquels est rattaché le siège social d’Aléa Contrôles, exclusivement compétent, y compris en référé, nonobstant l’appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.  Utilisation de la marque COFRAC :  L’utilisation de la marque COFRAC d’Aléa Contrôles et celle du laboratoire d’analyse ainsi que la transmission de tout document contenant ces dernières sont interdites sans autorisation écrite d’Aléa Contrôles. La liste des sites et portées est accessible sur le site internet du COFRAC ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)). | | |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  |  | | |  |  |  | | --- | --- | --- | | CONDITIONS GENERALES DE VENTE Commande - Annulation : Toute passation de commande emporte adhésion entière et sans réserve aux présente CGV. Toute commande donne lieu à l’émission d’une proposition commerciale par Aléa Contrôles sur support papier ou support informatique. Le devis accepté, signé par le client et retourné à Aléa Contrôles vaut passation de commande.  La commande doit être envoyée à Aléa Contrôles avant l’intervention. Toute prestation additionnelle demandée par le client donnera lieu à l’émission d’une nouvelle proposition commerciale et sera traitée comme une nouvelle commande.  La commande peut être annulée ou reportée, sans frais, à condition de prévenir Aléa Contrôles 24 heures ouvrées avant l’intervention.  Facturation – Pénalités : Les conditions de règlement sont fixées à 30 jours fin de mois par virement bancaire ou postal à compter de la date de facturation. Tout retard dans les délais de paiements des factures émises par Aléa Contrôles entrainera des pénalités de retard de paiement, calculée par application de sommes restantes dues, d’un taux d’intérêts égal à trois fois le taux légal pour intérêts conventionnels.  Déplacement : Les temps d’attente du technicien sur chantier, indépendants de notre volonté, supérieure à 1heure seront facturés. Tout déplacement inutile sera facturé au prix du déplacement (ne faisant pas l’objet de prélèvements/ mesures). Les techniciens d’Aléa Contrôles sont susceptibles d’être confrontés aux aléas relatifs aux transports eux-mêmes ou aux conditions climatiques. Nos techniciens se présentent sur site le matin à compter de 9H 00 jusqu’à 12 H00 et l’après-midi de 13H 00 à 17 H00. Toute prestation effectuée en dehors des heures et jours ouvrables sera majorée (Nous consulter).  Prestation : Le matériel de prélèvement Aléa Contrôles présent sur le site du client est sous la responsabilité de ce dernier. Tout acte malveillant (disparition ou dégradation de matériel Aléa Contrôles) sera facturé à hauteur d’un montant de 5000, 00 € HT (sur la base d’un équipement neuf). Toute immobilisation du matériel Aléa Contrôles sur les sites du client (hors prestation) sera facturé. Toute journée entamée est due. Modification par rapport à l’offre initiale : Le client peut modifier les objectifs de la mission en cours de prestation : Il doit en informer le laboratoire et donner son accord par écrit pour l’établissement d’un avenant à l’offre initiale prenant acte de cette modification et de ses conséquences financières. En cas de modifications des conditions d’exécution de la mission par rapport à celles proposées dans l’offre initiale, le client en est averti.  Transport des échantillons : Aléa Contrôles est tributaire d’un transporteur pour acheminer les échantillons vers le | Laboratoire sous-traité. Si les échantillons n’arrivent pas échantillons n’arrivent pas au laboratoire, Aléa contrôles ne peut être tenu pour responsable.  Analyse : Un filtre témoin est associé par site, par jour et pour chaque série de prélèvements d’air sur site ; celui-ci est envoyé et conservé par le laboratoire sous-traitant. En parallèle, un autre filtre témoin est conservé au laboratoire Aléa Contrôles pour permettre de valider l’absence de contamination pendant la phase de préparation des filtres avant intervention sur site. Aléa contrôles peut analyser ces témoins sur simple demande du client. Toute analyse de témoins sera facturée (comme une analyse de filtre empoussiéré standard).  Résultats -Confidentialité : Les rapports seront envoyés par mail à (aux) adresses que le client aura préalablement indiquées. Aléa Controles s’engage à traiter de manière confidentielle les résultats d’analyses et s’interdit d’en faire usage ou de le communiquer à quelque tiers que ce soit sans l’accord préalable et écrit du commanditaire de l’analyse SAUF pour les enregistrements obligatoires tel que la base SCOLAMIANTE et le relevé DGS.  **Résultats provisoires :** Les résultats provisoires envoyés avant le rapport sont communiqués à titre indicatif. En aucun cas, ils ne se substituent au rapport final, qui les annule et les remplace.  **Réclamation :** Toute demande de réclamation peut être transmise à l’adresse : [xxxx@aleacontroles.com](mailto:xxxx@aleacontroles.com). Le processus de réclamation est disponible sur simple demande.  Convention de preuve : Les rapports d’essais sont envoyés par un moyen dématérialisé. Dans ce cadre les enregistrements informatisés des rapports d’essais, des offres commerciales ainsi que tous documents transmis sont conservés dans les systèmes informatiques d’Aléa Contrôles dans des conditions raisonnables de sécurité. La signature de l’offre commerciale entraîne l’acceptation des Conditions Générales de Vente et donc la reconnaissance que les rapports d’essais signés et transmis par voie électronique font foi et ont la même force probante qu’un exemplaire sur support papier, signé de façon manuscrite et transmis par voie postale.  A réception du « bon pour accord », Aléa Controles activera ce mode de transmission à l’ensemble des contacts demandés.  Les rapports d’essais sur support électronique sont :  Transmis par courrier électronique en pièce jointe sous format « PDF » ; L’intégrité du document joint est assurée en utilisant des formats de fichiers protégés (lecture et impression | autorisées). Adressés aux seuls destinataires déclarés explicitement par le client Nom et adresse mail) ; Pour assurer la confidentialité, Aléa contrôles recommande l’utilisation d’une adresse électronique nominative. Il est admis que l’usurpation de l’identité de l’émetteur constitue un risque potentiel. Un des éléments permettant de garantir l’intégrité du document transmis est l’archivage d’une copie fidèle du rapport transmis. Pour la signature des rapports d’essais, Aléa contrôles a mis en place un procédé d’authentification du signataire au sein de son système d’information, permettant lors de la validation électronique du rapport, d’apposer la signature électronique du signataire habilité à valider le rapport. Les rapports d’essais transmis par voie électronique avec signature électronique sont enregistrés et archivés par Aléa Contrôles dans leur format original. Le procédé technique détaillé peut être obtenu auprès d’Aléa Contrôles sur simple demande du client. Ce type de procédé garantit la conservation et un accès au rapport d’essai pendant la durée d’archivage légale en vigueur. En cas de conflit entre la version informatisée détenue par Aléa Contrôles et tout document sur support écrit ou fichier électronique présenté par le client, il est convenu que les enregistrements informatisés chez Aléa Controles primeront sur lesdits documents du client et seront seuls admis à titre de preuve. L’archivage des rapports est effectué sur un support fiable et durable.  **Rapport annulé et remplacé :** Le client s’engage à retourner les exemplaires des rapports annulés et remplacés par un nouvel indice ou prendre toute disposition pour retirer de la circulation des exemplaires diffusés.  Validité - résiliation : La validité du présent devis est indiquée sur celui-ci.  Tribunal compétent : En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l’exécution du présent contrat, les contractants conviennent de se réunir dans les 10 jours à compter de la réception d’une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, notifiée par l’une des deux parties. Si aux termes d’un délai de quinze jours, les parties n’arrivaient pas à se mettre d’accord sur un compromis ou une solution, tout litige relatif à la conclusion, l’interprétation, l’exécution ou la cessation du présent contrat serait soumis aux tribunaux, auxquels est rattaché le siège social d’Aléa Contrôles, exclusivement compétent, y compris en référé, nonobstant l’appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.  Utilisation de la marque COFRAC :  L’utilisation de la marque COFRAC d’Aléa Contrôles et celle du laboratoire d’analyse ainsi que la transmission de tout document contenant ces dernières sont interdites sans autorisation écrite d’Aléa Contrôles. La liste des sites et portées est accessible sur le site internet du COFRAC ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)). | |

